

ARTICLE 1er.- Monsieur WANDEA Gérard-François, Inspecteur de l'Enseignement Primaire de 10ème Niveau des Cadres de la Catégorie A - Hiérarchie I des Services Sociaux (ENSEIGNEMENT), précédemment Directeur de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) à Brazzaville, est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Congo à BONN (R.F.A.) en remplacement de Monsieur BATETANA Jean-Pierre, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2.- Le Ministre des Affaires Etrangères, le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, le Ministre des Finances, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à BONN, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo./.-

BRAZZAVILLE le 23 Décembre 1982

Par le Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres.

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO-MATSIOMA.-

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre des Affaires Etrangères

Pierre N Z E.-

Le Ministre des Finances

ITIHI OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- PR..... 2
- PM..... 2
- DPT.REL.EXT..... 2
- MTPS..... 2
- CAB/MAE..... 2
- SGAE..... 2
- DGTFP/DFP..... 2
- DB..... 2
- DCF..... 1
- MEN..... 2
- SGCM/BC..... 2
- AMBACOBRAZZA BONN..... 2
- INTERESSE..... 1
- DOSSIER..... 5
- JORPC..... 2